- Délibération certifiée exécutoire
- Par sa présentation en Préfecture le 06 MARS 2025
- Par sa publication sur le site internet le 06 MARS 2025

Feuillet N°

HAUT BUGEY
AGGLOMÉRATION
Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
57	6	6	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

==========

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

Feuillet N°

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 codifié à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Cette obligation a été renforcée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE).

Les nouvelles dispositions prévoient à cet effet que l'exécutif doit présenter « un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Agglomération,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance du 6 février 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie en séance le 19 février 2024,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté et joint en annexe,

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'agglomération,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 et des rapports sur la situation en matière de développement durable et sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT

Le secrétaire de séance,
Julien MARTINEZ

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
CS 80502
F - 01117
OYONNAX
CEDEX

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Feuillet N°

Objet de l'acte : Rapport d'orientations budgétaires 2025.

Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 270225_202503

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225_202503-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 3_ROB_2025.pdf (99_DE-001-200042935-20250227-270225_202503-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°3.pdf (21_RP-001-200042935-20250227-270225_202503-DE-1-1_2.pdf)
ROB 2025